

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 471

présenté par

M. Potier, Mme Manin, M. Juanico, Mme Tolmont, Mme Victory, Mme Rabault, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, M. Naillet, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

À l'alinéa 41, après le mot :

« industrielle »,

insérer les mots :

« de recherche citoyenne, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à renforcer la reconnaissance de la recherche citoyenne.

Un langage commun pour alimenter la réflexion publique passe par une science plus citoyenne. En réponse à la défiance des institutions de recherches et de régulation, il faut poursuivre l'effort d'association des citoyens à la définition des sujets d'investigation ainsi qu'aux pratiques de recherche, de l'expérimentation à la présentation des résultats. La philosophie propre à la pédagogie expérimentale du mouvement « Tous Chercheurs » porte à ce titre la promesse d'un nouveau paradigme, celui d'une science participative renouvelant le pacte civique de l'éducation populaire.

Cela passe par l'encouragement et la reconnaissance de l'engagement que ces initiatives représente pour des enseignants-chercheurs, des chercheurs et l'ensemble des personnels.

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 472

présenté par

M. Potier, Mme Manin, M. Juanico, Mme Tolmont, Mme Victory, Mme Rabault, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, M. Naillet, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 232, insérer l'alinéa suivant :

« - développer des projets de science citoyenne co-élaborés par des chercheurs et des publics d'horizons divers du type « Tous Chercheurs » associant des citoyens à la définition de sujets d'investigation et les confronter à la pratique de la recherche en laboratoire, de l'expérimentation jusqu'à la présentation des résultats ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à soutenir les dispositifs de science citoyenne et, plus particulièrement, à pérenniser le dispositif « Tous Chercheurs ».

Ce dispositif a été créé en 2004 à Marseille et s'est ensuite développé en Lorraine sous la tutelle d'organismes comme l'INRAE, l'Université de Lorraine et le CNRS.

Il consiste à accueillir des scolaires, des associations de malade et plus largement le grand public dans un laboratoire de recherche dédié sur une courte période de stage, afin de permettre à chacun de devenir actif dans les choix sur les grandes questions de sciences et société. Il constitue un modèle pour sensibiliser la société aux apports de la science et garantir les conditions d'un débat public éclairé.

Il est nécessaire de valoriser ce genre d'engagement notamment auprès des jeunes chercheurs, à réaliser un inventaire des lieux susceptibles d'être transformés en laboratoires ouverts au public et à accompagner financièrement les unités de recherche qui mettent en oeuvre le dispositif.

Aussi ce dispositif gagnerait-il à être accompagné et soutenu pour permettre sa pérennisation.

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 473

présenté par

M. Potier, Mme Manin, M. Juanico, Mme Tolmont, Mme Victory, Mme Rabault, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, M. Naillet, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

À l'alinéa 260, après le mot :

« publiques »,

insérer les mots :

« dans la recherche citoyenne et la co-construction de problématiques de recherche avec le grand public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à renforcer la science citoyenne.

Un langage commun pour alimenter la réflexion publique passe par une science plus citoyenne. En réponse à la défiance des institutions de recherche et de régulation, il faut poursuivre l'effort d'association des citoyens à la définition des sujets d'investigation ainsi qu'aux pratiques de recherche, de l'expérimentation à la présentation des résultats. Dans la continuité de l'initiative portée par le Museum national d'Histoire Naturelle, la philosophie propre à la pédagogie expérimentale du mouvement « Tous Chercheurs » porte à ce titre la promesse d'un nouveau paradigme, celui d'une science participative renouvelant le pacte civique de l'éducation populaire.

Cela passe par l'encouragement et la reconnaissance de l'engagement que ces initiatives représentent pour des enseignants-chercheurs, des chercheurs et l'ensemble des personnels.

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 474

présenté par

M. Potier, Mme Manin, M. Juanico, Mme Tolmont, Mme Victory, Mme Rabault, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, M. Naillet, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après la deuxième phrase de l'alinéa 92, insérer la phrase suivante :

« La recherche en matière de transition agro-écologique doit adopter une approche intégrée, systémique et unifiée de la santé humaine, animale et environnementale telle qu'elle s'exprime à travers le concept « Une seule santé » afin de prendre en compte nos relations d'interdépendances. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à décliner dans le droit français le référentiel commun adopté par l'alliance tripartite entre la FAO, l'OIE et l'OMS en 2007.

La question des interdépendances doit être au coeur de la recherche à mener dans les années à venir. Nous devons prendre conscience que la date de récolte des mirabelles en France dépend de choix agricoles faits au bout du monde, tandis que les rendements du mil dans la zone subsaharienne sont liés à nos propres options agronomiques autant qu'à nos styles de vie. En matière agricole, l'interdépendance est aussi celle qui lie santé humaine et santé animale. À cet égard, le Programme conjoint européen (EJP) « One Health » piloté par l'ANSES, qui lie 39 partenaires, issus de 19 pays européens est exemplaire. Ce concept est porteur d'une extraordinaire espérance politique et trace la voie d'une recherche scientifique au service de la transition agro-écologique.

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 489

présenté par

M. Potier, Mme Rabault, Mme Manin, M. Juanico, Mme Tolmont, Mme Victory, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, M. Nailet, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe et M. Vallaud

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 243, insérer l'alinéa suivant :

« En coopération avec l'ensemble des acteurs de leurs écosystèmes territoriaux, il appartient notamment aux établissements publics de contribuer à l'effort commun d'innovation au service de la transition sociale, écologique et économique. La multiplication de laboratoires vivants enracinés dans les territoires est un accélérateur pour l'Université comme pour les entreprises, associations et collectivités partenaires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à renforcer le partenariat entre les établissements publics de recherche et les acteurs des territoires.

Il est essentiel de rapprocher les universités des collectivités, des associations, tout en leur laissant le soin de définir les modalités de ce partenariat en fonction des besoins spécifiques et des dispositifs existants.

La contribution du service public de l'enseignement supérieur « à l'attractivité et au rayonnement des territoires aux niveaux local, régional et national », et « au développement et à la cohésion sociale du territoire national » prévue par l'article L. 123-2 du code de l'éducation doit être déclinée dans le champ de la recherche publique. Une telle coopération à l'échelle territoriale participe

notamment à la lutte contre les fractures socio-spatiales en favorisant le développement de problématiques et d'instruments de recherche au-delà des territoires métropolitains.

La mission d'accompagnement du développement territorial confiée à la communauté scientifique est également une opportunité pour cette dernière qui dispose ainsi d'un terrain d'enquête d'où émanent des enjeux de recherche originaux.